



Procès-Verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 28 mars 2026

Association Sportive du Golf de Brest Iroise
<http://www.assogolfbrestiroise.fr/>

Membres présents :

Jean Luc Roudaut, Jean Marc Pellois, Michel Vittoz, Jacques Fily, Didier Camblan, Jean Perramant, Marc Bonnaud, Marc Chauvin, Dominique Cariou, Christine Kerdoncuff, Jean Paul Le Roux, Romain Le Roux, Monique Trostel, Sébastien Le Merdy.

Invités :

Michel Pors,

Membres excusés :

Gilles Le Borgne, Hugues Morineau, Ronan Roué, Yvan Rondot.

[La séance est présidée par Jean Luc Roudaut](#)

PV de la réunion du 28 février à modifier.

1 – Licences

	2025	2026
Total	262	377
Dont Jeunes	37	39

2 Rappel de confidentialité

Toutes informations débattues au sein du Conseil d'administration doivent rester confidentielles et ne peuvent être divulguées. Seul le PV de la réunion approuvé est édité.

3 - Finance

Les charges des contributions volontaires en nature seront comptabilisées. De ce fait il est primordial que toutes les heures de bénévolats et éventuellement la mise à disposition gratuite de biens matériels soient compatibilisées.

Dans ce but il est demandé à tous les membres qui effectuent des heures de bénévolat pour l'Associations soient communiquées à Jean-Luc Roudaut et Jean-Marc Pellois.

4 - Point sur l'avenir du Golf

Un budget a été établi par la CCI sur la base de 350 membres adhérents. Il est impératif d'arriver à ce nombre pour pérenniser le Golf d'Iroise.

Il est prévu à ce jour 2 jardiniers, ce qui semble insuffisant pour pouvoir entretenir correctement l'ensemble du Golf.

Afin de pouvoir embaucher un jardinier supplémentaire, l'ASGBI propose une augmentation de 10 € par mois afin de couvrir une éventuelle embauche d'un 3^{ème} jardinier.

L'ouverture du Golf est envisagée le 1^{er} avril 2026.

Le taupier a déjà fait un travail de fond très intéressant et efficace.

Accès au terrain : La barrière a été commandée et devrait être mise en place prochainement.

5 – Points terrain

Plusieurs matériels sont arrivés sur site pour l'entretien du parcours. Il reste à réceptionner la tondeuse des fairways et des petits matériels.

Deux nouveaux appels aux bénévoles ont été lancés les 31 mars et 4 avril pour l'entretien du 1 et du 18.

Yann établira un planning de travaux à réaliser dans la semaine afin de déterminer les priorités.

6 – Ecole de Golf

L'école de Golf a commencé le mercredi 25 mars.

7 – Logiciel de réservation Tee1Golf

TEE1GOLF assure les réservations qui sont obligatoires, ainsi que le règlement des green fee lors des compétitions et pour les invités des membres de l'ASGBI.

8 – Abonnement et Green fee

Tous les membres devront adhérer à l'ASGBI et être abonnés.

Un abonnement annuel d'environ 720 € à 840 € est envisagé et sera à régler à la CCI.

Dès lors que la CCI aura fait appel à cotisation, il sera toléré un délai de 3 semaines pour prendre cet abonnement. Au-delà le joueur ne pourra plus entrer sur le site du Golf de Brest Iroise.

La participation forfaitaire de 60 € pour le badge d'entrée et le tag de sac sera à régler à la remise du badge d'entrée.

Le green fee de 30 € est prévu pour les joueurs extérieurs participants aux compétitions et pour les invités par un membre.

Les green fee devront obligatoirement être réglés à la CCI sur le site TEE1GOLF, au moment de l'inscription, et ce avant de jouer.

Il sera nécessaire de contrôler sur TEE1GOLF que chaque joueur extérieur a bien payé son green fee.

Droit de jeu 6 € pour les membres et 12 € pour les extérieurs payables à l'ASGBI sur ISP.

9 – Accès au terrain

L'accès sera réservé aux seuls membres de l'ASGBI, à l'exception des jours de compétitions.

Un badge d'accès sera nécessaire pour entrer.

Un tag sera visible sur les sacs des joueurs afin de justifier son abonnement auprès de la CCI.

Il nous est demandé de comptabiliser les invités et son parrain, ainsi que tous les joueurs extérieurs qui participent aux compétitions officielles.

Cette liste sera à remettre à Jean-Luc Roudaut pour suivi auprès de la CCI.

10 – Club House

Actuellement le club est un club privé, ce qui ne nous permet pas d'accueillir des joueurs en dehors des compétitions ou invités par un membre.

L'ASGBI peut utiliser le Club House mais ne peut vendre de boisson.

De préférence, les joueurs pourront apporter leurs boissons et consommer sur place.

En cas particulier, il y aura possibilité d'augmenter le droit de jeu avec 1 boisson offerte.

Sur demande et sur 5 journées dans l'année on peut proposer de l'alcool (avec modération).

Pour la remise des prix un pot de fin de compétition sera pris en charge par l'ASGBI.

11 – Modifications des statuts

Afin de répondre juridiquement aux modifications du rôle, des responsabilités et des actes de l'ASGBI, il est prévu de modifier l'objet des statuts de l'Association.

Michel Pors est en charge de proposer ces modifications.

Prochaine réunion de l'ASGBI le samedi 25 avril 2026

Le Président
Jean-Luc Roudaut

Le Secrétaire
Michel VITTOZ